

Du vingt-neuf Avril, an mil huit cent cinquante, à neuf heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Victor-Alexandre et de Charlotte-Abelle...
Agé de vingt-neuf ans, né à Valenciennes...
Profession de Cultivateur...
Département d'Avranches...
Domicilié à Valenciennes...

N° 13

André Victor
ou
Abelle
Charlotte

Et de Charlotte-Abelle...
Agé de vingt-neuf ans, née à Valenciennes...
Profession de Cultivateur...
Département d'Avranches...
Domiciliée à Valenciennes...
Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par nous deux officiers publics...

Consulats de ses
autres ascendans.
L. Bossart

Carroux

Mouroux

Guitt

Jainard

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Charlotte-Abelle & l'autre Victor-Alexandre

En présence de Monsieur Jean-Baptiste Vermeil...
Agé de quarante-huit ans, profession de Propriétaire de Contributions...
Domicilié à Valenciennes...
Et de Monsieur Auguste-Charles...
Agé de vingt-neuf ans, profession de Cultivateur, sans genre...
Domicilié à Valenciennes...

Après quoi, moi Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par lesdites parties, par devant nous, lesdits Officiers publics, et qui a été signé avec moi, par lesdites parties, par devant nous, lesdits Officiers publics, et qui a été signé avec moi, par lesdites parties, par devant nous, lesdits Officiers publics...

L. Bossart

Carroux

Mouroux

Guitt

Jainard

Du deux Septembre, an mil huit cent cinquante, à cinq heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Auguste Ferdinand Jourdan et de Sophie Louise Bourdet...
Agé de vingt-neuf ans, né à Valenciennes...
Profession de Cultivateur...
Département d'Avranches...
Domicilié à Valenciennes...
Et de Sophie Louise Bourdet...
Agé de vingt-neuf ans, née à Valenciennes...
Profession de Cultivateur...
Département d'Avranches...
Domiciliée à Valenciennes...



N° 14

Auguste

Auguste Ferdinand
ou
Bourdet
Sophie Louise

Et de Sophie Louise Bourdet...
Agé de vingt-neuf ans, née à Valenciennes...
Profession de Cultivateur...
Département d'Avranches...
Domiciliée à Valenciennes...
Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par nous deux officiers publics...

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par nous deux officiers publics, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Auguste Ferdinand Jourdan & l'autre Sophie Louise Bourdet

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Auguste Ferdinand Jourdan & l'autre Sophie Louise Bourdet

En présence de Monsieur Auguste-Charles...
Agé de quarante-huit ans, profession de Propriétaire de Contributions...
Domicilié à Valenciennes...
Et de Monsieur Auguste-Charles...
Agé de vingt-neuf ans, profession de Cultivateur, sans genre...
Domicilié à Valenciennes...

Après quoi, moi Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par lesdites parties, par devant nous, lesdits Officiers publics, et qui a été signé avec moi, par lesdites parties, par devant nous, lesdits Officiers publics...

Auguste Ferdinand

Sophie Louise Bourdet

L. Bossart

Mouroux

Jainard